

CONSEIL DES MINISTRES
SECRETARIAT GENERAL
7 Juin 1960
Article n° 12

CL.-

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

SECRET

MINISTERE DE LA JUSTICE
DE LA LEGISLATION ET DE
LA FONCTION PUBLIQUE

ANNEE 1960 N° 139 /PCM/MJLFP-DP

LE PREMIER MINISTRE,

SOMMAIRE :

NOMINATION

VU la constitution de la République du Dahomey ;
VU le décret du 2 Mars 1910 portant règlement sur la
solde et les allocations accessoires du Personnel
en service Outre-Mer et les actes qui l'ont modifié ;
VU la loi n° 59-26 du 15 Décembre 1959 approuvant la
convention intervenue le 21 Juillet 1959 relative
au concours en personnel apportée par la République
Française au Fonctionnement des services publics de
la République du Dahomey ;
SUR proposition du Ministre de la Justice, de la Légis-
lation et de la Fonction Publique ,

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU ;

SECRET

ORIGINAL I
JORD I
PCM I
JLFP I
FP I
Mission Ai- I
de I
DP I
PG I
Ht Commis- I
saire I
Ts Minis- I
tères I
Intéressé I
S .CM. 4

ARTICLE 1er. - M. DAVIN Pierre, Conseiller de Tribunal Admi-
nistratif, nouvellement mis à la disposition du Gouvernement
du Dahomey, est nommé Directeur du service de la Législation
au Ministère de la Justice, de la Législation et de la Fon-
ction Publique.

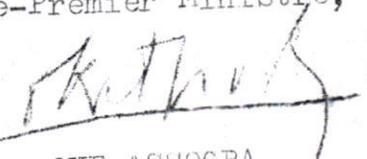
ARTICLE 2. - Les solde et accessoires de l'intéressé sont
imputables au Budget de l'Etat Français.

ARTICLE 3. - Le Ministre de la Justice, de la Législation et
de la Fonction Publique, est chargé de l'exécution du présent
décret qui sera enregistré et publié au Journal Officiel de
la République du Dahomey ./-

PORTO-NOVO, le 7 JUIN 1960

Par le Premier Ministre
Le Ministre de la Justice
de la Législation et de la
Fonction Publique

Pour le PREMIER MINISTRE absent,
le Vice-Premier Ministre,



OKE ASSOGBA